ANNEXE 3
CHARTE DES DEVANTURES COMMERCIALES

devantures commerciales

communauté de communes des Sablons

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS en partenariat avec le

Amblainville
Andeville
Anserville
Beaumont-les-Nonains
Bornel
Chavençon
Corbeil-Cerf
Esches
Fosseuse
Fresneaux-Montchevreuil
Hénonville
Ivry-le-Temple
La Neuville-Garnier
Le Déluge
Lormaison
Méru
Montherlant
Monts
Neuville-Bosc
Pouilly
Ressons-l'Abbaye
Saint-Crépin-Ibouvillers
Valdampierre
Villeneuve-les-Sablons
Villotran

Les devantures commerciales réalisées en matériaux homogènes respectant l'architecture des bourgs confèrent aux rues une ambiance sereine et agréable.
Le parfait état d'entretien des vitrines et des enseignes améliore la vie des piétons et des riverains.

nota bene :
les commerces participent à l'attractivité du centre bourg. La rue est un lieu traditionnel de rencontre, d'échange, de commerce et d'artisanat. Les devantures commerciales implantées au niveau du regard du piéton rythment son parcours. La continuité des immeubles avec en rez-de-chaussée les commerces crée une trame régulière de lignes verticales *(trames des percements)* et horizontales *(bandeaux des étages)*.

devantures commerciales

communauté de communes des Sablons

VOTRE PROJET DE DEVANTURE

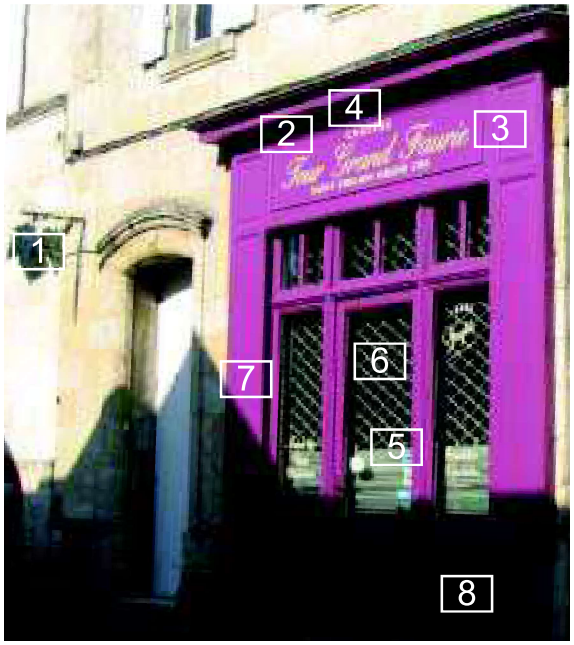

1. l'enseigne drapeau
panneau perpendiculaire à la devanture visible de loin permettant d'être renseigné sur la nature du commerce.

2. l'éclairage
dispositif discret, il éclaire les 2 types d'enseignes, parfois l'entrée et la vitrine.

3. l'enseigne bandeau
plaquée en partie haute de la vitrine, en lettres détachées, elle ne dépasse pas la longueur de la devanture.

4. le store banne
il protège la vitrine du soleil, il est pliant en toile de couleur unie, évidé de chaque côté.

5. la fermeture ajourée
invisible lors de l'ouverture du commerce, elle assure sa protection lors de sa fermeture.

6. la vitrine
.elle est en feuillure, en retrait du mur de l'immeuble, ouverte par des percements reservés dans la façade
.elle est en applique, sous forme d'un décor plaqué sur la façade, en saillie du mur, souvent en bois peint.

7. le piédroit
il est le support vertical du linteau d'une baie.

8. le soubassement
est soit en maçonnerie identique à la façade de l'immeuble soit en plaquage dans le matériau de la devanture.

Pour toute modification de l'aspect extérieur des commerces, changement de devanture ou rénovation de devanture, remise en peinture, pose ou modification des enseignes (drapeau et/ou bandeau), il est impératif, avant d'engager les travaux de déposer une demande d'autorisation de travaux à la mairie du lieu du commerce.

CONSULTEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS POUR MIEUX CONNAÎTRE ET APPRÉCIER "L'OPÉRATION VITRINE".*

Les enseignes des magasins franchisés ne doivent pas déroger au règlement en vigueur et doivent respecter l'harmonie des dimensions, du graphisme et des couleurs.

Le dossier devra notamment comporter les pièces suivantes :

.plan de situation de la parcelle
.photos de l'immeuble dans son ensemble incluant la devanture du commerce
.croquis du projet avec indication du choix des matériaux et des teintes
.autorisation du bailleur des murs et accord du syndic en cas de copropriété
.état descriptif des travaux envisagés (devis).

* SABLONS
2, rue de Méru - BP 20451 - Villeneuve-les-Sablons - 60544 Méru cedex
tél : 03 44 22 01 60 fax : 03 44 22 21 88 e-mail : c.c.sablons@wanadoo.fr
www.cc-sablons.fr

nota bene :
avant d'entreprendre les travaux, il est impératif d'avoir d'obtenu l'autorisation délivrée par le maire. Se renseigner au service urbanisme de la commune et consulter le règlement propre aux devantures.

VOTRE DEVANTURE ET SON ENVIRONNEMENT

Respecter l'époque du bâtiment du commerce, en considérant l'immeuble dans son ensemble et en identifiant son style et ses matériaux.
Les façades des immeubles sont diverses : les ouvertures sont de dimensions variées, l'alignement des façades et la hauteur des étages, les matériaux, les modénatures ***(ensemble des moulures et décors qui ornent la façade)*** **sont caractéristiques de l'histoire du bâtiment et appartiennent au patrimoine du territoire des Sablons.**

La composition de la devanture doit suivre le rythme des immeubles et l'ordonnancement des façades, en alignant les parties vitrées dans l'axe des baies situées aux étages et en respectant les trumeaux (pan de mur entre 2 baies au même niveau).
Conserver les piliers d'angle, les bandeaux apparents et autres modénatures qui habillent la façade entre 2 niveaux.
Dégager et conserver au rez-de-chaussée les structures porteuses de la façade.

De préférence, utiliser les baies existantes s'il y a création de nouvelles ouvertures. La structure de la devanture se compose de piédroits, d'un soubassement, d'un bandeau d'enseigne et d'un vitrage de préférence clair et sans inscription.

Si la devanture se trouve en façade de plusieurs immeubles contigus il est souhaitable, pour préserver l'identité architecturale de chaque bâtiment, d'inclure la vitrine en la morcelant dans le respect du caractère propre à chaque immeuble.

nota bene :
avant d'engager tout projet de devanture, observer le quartier du commerce. Le milieu urbain (entrée de ville, centre ancien ou quartier de gare) a une influence sur l'impact de la vitrine. Selon les caractéristiques de l'architecture des immeubles, la perception de la façade commerciale n'est pas la même.

devantures commerciales

communauté de communes des Sablons

COMPOSITION, MATERIAUX DE DEVANTURE

En fonction du quartier et du caractère du bâtiment, arrêter le choix d'une installation de devanture :

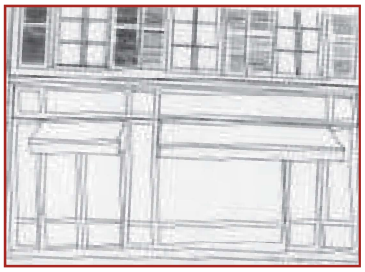

. **soit en applique,** par exemple composée d'éléments menuisés en bois plaqués contre la façade de l'immeuble

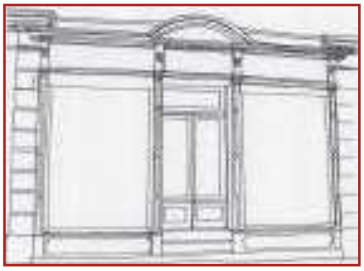

. **soit en feuillure** dans la maçonnerie permettant d'insérer la devanture dans l'épaisseur du mur. Les trumeaux du rez-de-chaussée sont traités comme l'ensemble de l'immeuble. Une corniche peut souligner la rupture entre les niveaux.

Les couleurs sombres permettent de souligner l'assise du bâtiment.
La saillie des devantures ne doit pas excéder environ 15 cm.

devantures en applique

Encastrer les vitrines dans l'embrasure des baies avec ou sans menuiserie de bois ou de métal, valorise la façade.
Appliquer une bavette de zinc sur les bandeaux en saillie protègera de la pluie.
Conserver les maçonneries pierre, brique en effectuant le ravalement.

Eviter la profusion des matériaux favorise la mise en valeur du commerce. Choisir un matériau pour sa qualité esthétique en adéquation avec le caractère de l'immeuble, exemple : bois laqué ou naturel, pierre, verre... Les produits verriers émaillés ou réfléchissants, les menuiseries en aluminium ou pvc, les faiences murales sont déconseillés pour respecter l'esprit patrimonial du territoire des Sablons.

devantures en feuillure

nota bene :
pour une meilleure visibilité commerciale et intégration urbaine, garder une sobriété pour la devanture, les enseignes, le graphisme, les matériaux, les couleurs.
Choisir une tonalité pour l'ensemble de la devanture en rapport avec l'enseigne. Le commerce se percevra plus fortement dans son environnement si les informations sont claires, peu nombreuses et directes.

LES ENSEIGNES DE VOTRE DEVANTURE

L'emplacement de l'enseigne tient compte du quartier, de l'immeuble et du choix de la devanture.

Constituée de matériaux durables et de qualité, elle est entretenue et propre.
Elle est supprimée dans les 3 mois lors de cessation d'activité par la personne qui exerçait, sauf lorsqu'elle présente un intérêt historique.

Elle respecte le caractère architectural du bâtiment, s'harmonise avec le profil de la façade et tient compte de l'emplacement des baies, des portes d'entrée, des porches, des piliers et de toutes les modénatures.

Choisir des annonces et des motifs simples, éviter les teintes agressives.
Les dispositifs, les fixations, l'équipement électrique sont dissimulés.
L'éclairage par spots est discret.
L'enseigne est réservée à l'indication de la nature de l'activité et de la raison sociale de l'exploitant *(les annonces relatives aux produits ou marques ne sont pas nécessaires).*

Les couleurs et les matériaux choisis pour les enseignes sont en harmonie avec l'ensemble de la façade commerciale.

Leur nombre peut se limiter à une enseigne bandeau et à une enseigne drapeau par activité signalée (la pluralité des négoces se traduit par un support unique). Pour les immeubles d'angle, il peut être appliqué une enseigne de chaque type par façade.

nota bene :
"constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce" *(code de l'environnement art L.581.3).*

VOS ENSEIGNES DRAPEAU ET BANDEAU

Les enseignes drapeau sont de différentes formes : fanions, découpe moderne ou traditionnelle, plaque. Elles sont fixées en limite de propriété.
Leur surface maximale est d'1 m², avec une saillie de 80 cm maxi, et une épaisseur inférieure à 10 cm. Les caissons lumineux sont à proscrire.

Les enseignes bandeau ne dépassent pas la longueur de la devanture et leur épaisseur est inférieure à 5 cm.
Les techniques innovantes favorisant la légèreté et la mise en valeur du cadre dans lequel elles s'insèrent sont à privilégier.

Préférer les lettres peintes découpées, indépendantes, non lumineuses, les plaques transparentes avec lettres autocollantes, les kakémonos qui sont des toiles tendues...

Porter une attention particulière au choix du graphisme des inscriptions, à leur dimension et à leur couleur, pour mettre en valeur l'enseigne.
Le verre, le plexiglas favorisent un éclairage diffusant créant des enseignes légères dans le paysage urbain et lisibles.
Dès l'origine, l'éclairage intégré à l'enseigne sera non clignotant, non défilant.
Les chevalets sont autorisés, sous les porches et dans les cours, pour les commerces n'ayant pas de façade sur rue.

Parfois l'enseigne drapeau ne comporte aucune information sur le commerce et ne fait qu'alourdir la devanture ; elle est alors inutile et son absence peut mieux mettre en évidence le commerce.

Les enseignes temporaires signalent des manifestations à caractère culturel, touristique ou des opérations exceptionnelles de moins de trois mois. Elles sont lisibles, non répétitives.
La préenseigne est une inscription, une forme, une image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

nota bene :
les enseignes drapeau sont les enseignes en saillie, perpendiculaires à la façade. Elles sont placées entre le haut des baies du rez-de-chaussée et l'appui des fenêtres de l'étage et proportionnées à l'architecture de l'immeuble.
Les enseignes bandeau sont les enseignes appliquées. Elles sont inscrites dans la devanture, intégrées ou peintes sur les coffres en bois, en lettres découpées ou collées sur les maçonneries ou les pierres.

BANNES, STORES, PROTECTION ET ECLAIRAGE

Choisir des stores de forme rectiligne, pliants en toile. Eviter les stores rayés, choisir des toiles de couleur unie et sans inscription sauf sur les lambrequins.
Les jouées *(côtés latéraux)* **des stores sont ouverts sans toile pour une meilleure vision de la rue.**
La saillie des stores ne dépasse pas 4m du nu du mur de la façade, 1m40 dans les voies piétionnières. La hauteur minimale de ces ouvrages et de leurs supports est de 2m30 au-dessus du trottoir. La hauteur minimale des tombants et des lambrequins est de 2m20 au-dessus du trottoir. La hauteur du lambrequin est limitée à 40 cm.

Dès la conception du magasin, prévoir les emplacements, dimensions, couleurs, systèmes d'éclairage. Un panneau peint, ou une enseigne drapeau peuvent être éclairés par des spots s'inscrivant dans la composition de la devanture.
Préférer un éclairage par une réglette ou des spots encastrés dans une corniche par exemple ou tout autre dispositif d'éclairage s'intégrant avec l'enseigne, le coffre ou autre élément de la devanture.

Les enroulements des grilles sont placés à l'intérieur du magasin, le dispositif est intégré à la devanture. Les coffres à rideaux sont placés dans les tableaux. Les rideaux pleins sont à éviter ou utiliser seulement au droit des accès. Préférer une fermeture ajourée (percée ou à mailles), sinon les rideaux pleins seront peints de la même couleur que la devanture. Eviter les inscriptions sur ces ouvrages, ils surchargent les enseignes.
Les lettres découpées utilisées pour l'enseigne bandeau peuvent être munies par dessous d'un système lumineux.
Les enseignes drapeau peuvent comporter un éclairage direct par lettrage diffusant.
L'éclairage peut être incorporé au support de l'enseigne ou encastré vers le haut dans la corniche existante.

Stores capotes, stores à l'étage, stores à ossatures rigides, marquises, casquettes, caissons, liserés lumineux ou clignotants, néons sont déconseillés. Les tiges portant les gros spots à gamelles sont à éviter. Les appareillages seront discrets voire invisibles.

L'installation d'une fermeture est soumise à déclaration de travaux pour modification de l'aspect de la façade.
Installer des vitres anti-effraction permet de maintenir l'esthétique de la boutique tout en la protégeant. Contenir le système d'éclairage sur l'emprise de la devanture, profiter des lambrequins de l'étage lorsque l'activité s'étend au niveau supérieur. Le système d'éclairage peut être installé à l'intérieur de la vitrine. Un éclairage encastré au niveau du sol ou sur les bas-côtés habillera une entrée.

nota bene :
les stores jouent un rôle dans l'esthétique de la devanture. La banne, toile servant à protéger les marchandises, ne dépassera pas la largeur de la baie du commerce. Le mécanisme et le coffrage ne sont pas saillants, ils sont dissimulés dans le cadre de l'ouverture.
L'éclairage des devantures commerciales animent les rues des bourgs le soir, en complément de l'éclairage municipal.

devantures communes

communauté de communes des Sablons

LES COULEURS DE VOTRE DEVANTURE

avant

après

illustrations réalisées par la Communauté de Communes des Sablons

Une palette de couleurs lumineuses compose le nuancier des devantures commerciales des Sablons. La teinte de l'enseigne et de la devanture du commerce seront choisies en harmonie avec la façade de l'immeuble. Ces nuances s'accordent avec le rouge ou l'orangé de la brique, le blond de la pierre calcaire, les diverses teintes des enduits. L'unité de la façade commerciale sera préservée en limitant le nombre de couleurs, de matériaux et de formes employés. Ce nuancier s'applique à tous les commerces y compris les magasins à enseigne nationale.

Choisir la sobriété facilite la lisibilité commerciale.

avant

après

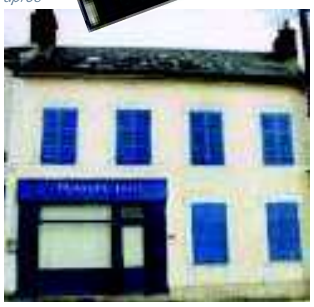

ces 2 illustrations montrent un embellissement de devantures tout en respectant l'existant, simplement par un choix sobre de couleurs, d'enseignes, de stores, de graphismes sans surenchérir l'information sur l'activité

devantures en applique

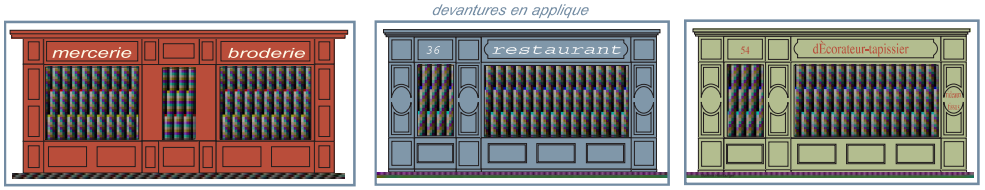

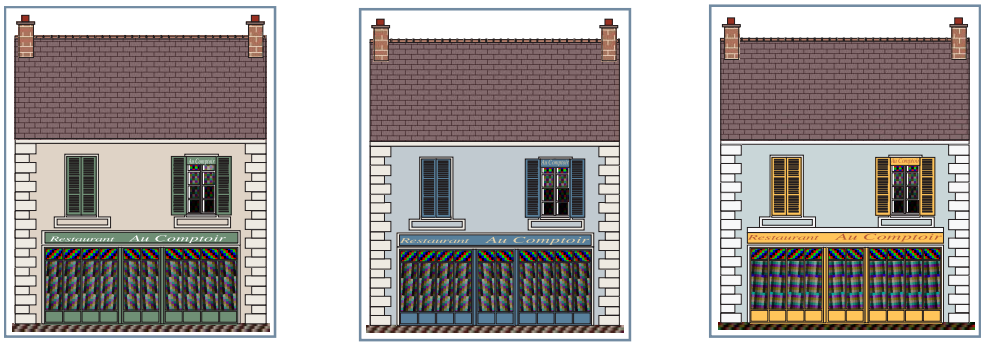

devantures en feuillure

étude couleurs réalisée par Martine Homburger, coloriste conseil

devanture en feuillure

***Nuancier** : ces références de coloris sont celles des peintures ASTRAL, toutefois d'autres fabricants distribuent les mêmes teintes. Palette de couleurs élaborée en coordination avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.*

juillet 2006
document réalisé à la demande de la communauté par le

Parc du Château La Cabotière BP 439 60635 Chantilly cedex
tél : 03 44 58 00 58 fax : 03 44 57 76 46
e-mail : caue60@wanadoo.fr www.caue60.com